vient de faire disparaître la petite chapelle qui, depuis une date immémoriale, ornait l'entrée de l'école des filles au Noir-Bonnet. La statuette de la Sainte-Vierge qui s'y trouvait a été remplacée par une immense enseigne indiquant l'entrée de l'école suivant le vœu émis par le citoyen Mille au Conseil municipal.

UN CADAVRE RETIRÉ DU CANAL. — On se souvient que voilà quinze jours un individu étranger à la commune parcourut le quartier du canal en déclarant que pour échapper à la misère il allait se jeter à l'eau. Le lendemain des recherches furent faites mais ne donnèrent aucun résultat. On avait bien trouvé sur la berge un lot de vêtements mais pas de cadavre. Il y avait cependant un noyé et l'inconnu avait exécuté ses menaces en se jetant à l'eau derrière l'usine des produits chimiques. C'est là que son corps a été aperçu vendredi matin par un peigneur de Roubaix, M. Charles Gruyard. L'homme paraît âgé de 35 à 40 ans, il est d'une forte corpulence, et ne porte aucune trace de violences. Sa mort, c'est l'avis du docteur Bunin qui l'a examiné à la Morgue, doit être attribuée au suicide.

LYS

L'INSCRIPTION DES CONSCRITS. — Les conscrits nés en 1881 qui se trouvent en retard, sont invités à se présenter le plus tôt possible à la Mairie pour s'y faire inscrire. Ceux qui sont fils de Belges, doivent réclamer de suite la dispense. S'ils ne présentent pas de réclamation ou s'ils la présentent tardivement, ils s'exposent à être inscrits d'office, faute d'avoir fait connaître leur situation ou leur désir personnel d'être ajournés à 22 ans.

SAILLY

UNE ARRESTATION POUR VOL. — L'individu arrêté jeudi pour vol, par le garde-champêtre Gérard Delannoy, a pu donner son identité vendredi, son ébriété étant dissipée. C'est un ouvrier agricole, Jules Vandame, âgé de 47 ans, né à La Chapelle-d'Armentières. Il sera transféré à Lille aujourd'hui samedi.

TOUFFLERS

LES COURS D'ADULTES commenceront mardi prochain, 19 novembre, et se feront les mardis, mercredis et vendredis, à huit heures du soir, à l'école des garçons. Les conscrits sont spécialement invités à y assister.

ANNAPPES

UNE MORT SUBITE. — Une épicière d'Annappes, Mme veuve Augustin Choquel, née Elisa Deleporte, âgée de 63 ans, est morte subitement, jeudi, en son habitation, située Grand'Rue. Un enfant étant entré chez elle pour acheter des bonbons, la vit étendue sans mouvement sur le plancher de sa cuisine. Il courut avertir les voisins qui vinrent la relever et la déposer sur son lit. M. l'abbé Julien, aumônier du noviciat, qu'on était allé prévenir, n'eut que le temps de lui administrer l'Extrême-Onction. Elle expira quelques instants après, succombant à une affection cardiaque.

Chaque année, à l'occasion des fêtes, les magasins de Roubaix mettent, à la disposition des acheteurs, des merveilles de bon goût ; c'est ce qui décide de plus en plus les Roubaisiens à faire leurs achats dans leur propre ville.

Parmi les maisons dont les magnifiques nouveautés attirent le plus les acheteurs, et où les plus agréables surprises les attendent, il faut citer le Palais des Nouveautés, Grande-Rue, dont l'exposition publique de dimanche prochain offrira un choix considérable d'articles pour cadeaux de fête. Les visiteurs y verront, à leur grand avantage, la réalisation de cette union difficile de la belle qualité et du bas prix. 95449d

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés.

Plantes stérilisées, Couronnes. Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

Œufs frais, 13, rue du Bois.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7228

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maçonnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES, ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER, inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 8503

TOURCOING

UN ENGAGEMENT DE LA VILLE DE TOURCOING. — Un projet de loi tendant à approuver un engagement de la Ville de Tourcoing a été présenté, à la Chambre, le 12 novembre 1901, au nom de M. Emile Loubet, Président de la République française, par M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, et a été renvoyé à la vingt-unième commission d'intérêt local. Voici l'exposé des motifs de ce projet :

Messieurs, — Un décret du 20 octobre 1900 a autorisé la Commission administrative des Hospices de Tourcoing (Nord) à emprunter une somme de 142.000 francs, remboursable en vingt-cinq ans, au moyen de ses ressources ordinaires, et destinée à pourvoir aux frais d'installation d'un système de chauffage à la vapeur et de l'éclairage électrique.

La Caisse des dépôts et consignations n'ayant consenti à faire à l'établissement hospitalier l'avance dont il a besoin, qu'autant que la Ville garantirait le remboursement, le Conseil municipal, par une délibération du 8 juin dernier, a pris l'engagement d'acquitter les annuités dans le cas où les hospices ne pourraient remplir leurs obligations envers le prêteur.

Cet engagement ne grèvera d'aucune charge nouvelle le budget de la ville de Tourcoing ; car la municipalité, qui verse chaque année une subvention à l'hospice, n'aura qu'à en réduire le chiffre dans la mesure de l'annuité payée à l'établissement prêteur.

La Ville sera d'ailleurs en situation d'y faire face.

En effet, d'après le relevé des trois derniers comptes, les recettes ordinaires qui s'élèvent en moyenne à 5 millions 827.272 francs, l'emportent de 778.964 francs sur les dépenses corrélatives. A la vérité, la ville est grevée de plusieurs emprunts, dont le service exige, suivant le budget de 1901, une annuité de 799.819 francs et n'est garantie que jusqu'à concurrence de 253.050 fr. par des ressources spéciales. La différence, soit 546.769 francs, doit être imputée sur les ressources ordinaires, de sorte que le reliquat disponible se trouve réduit à 232.195 francs. Mais ce reliquat est encore largement suffisant pour garantir l'emprunt et pour parer aux besoins imprévus.

Dans ces conditions, l'engagement de la ville ne paraît pas de nature à soulever d'objection. Mais comme il rentre dans la catégorie des opérations que la jurisprudence administrative assimile à des emprunts et que la Ville reste débitrice de plus d'un million sur ses emprunts antérieurs, il ne peut être approuvé que par le pouvoir législatif, en vertu de l'article 143 de la loi du 5 avril 1884.

En conséquence, nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, le projet de loi ci-joint.

Voici le texte du projet de loi :

Article unique. — Est approuvé l'engagement pris par la ville de Tourcoing (Nord) aux termes d'une délibération municipale du 8 juin 1900, de garantir le remboursement d'un emprunt de 142.000 francs remboursable en vingt-cinq ans, que les hospices de cette ville sont autorisés à contracter en vertu d'un décret du 20 octobre 1900. Il sera pourvu, s'il y a lieu, au payement de ces annuités, au moyen des ressources ordinaires de la caisse municipale.

On a vu plus haut dans le compte-rendu de la séance de la Chambre, du vendredi 15 novembre, que ce projet de loi a été adopté.

RÉUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Aujourd'hui, samedi, les commissions suivantes se réuniront à l'Hôtel-de-Ville. A quatre heures, réunion de la commission des Finances et de la Voirie. A cinq heures un quart, réunion de la commission des Halles, marchés et finances. A cinq heures trois quarts, réunion de la commission des Finances.

TENTATIVE DE SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE AU PONT DE L'ESPIERRE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, une jeune ouvrière a, dans un moment de désespoir, tenté de mettre fin à ses jours, en se jetant dans le canal. Il était environ onze heures; deux hommes, MM. Auguste Vanderhaeghe, demeurant rue de Belfort et Henri Lepers, demeurant rue du Flocon, en passant au pont de l'Espierre, aperçurent dans l'ombre à quelques mètres d'eux, la silhouette d'une femme qui disparaissait dans l'eau. Aussitôt, ils se dirigèrent de ce côté, mais déjà le bruit de la chute du corps avait attiré l'attention des mariniers des bélandres amarrées à cet endroit et deux des bateliers Lebon et Coclez, à bord de l'*Eldorado* et du *Golisia*, s'étaient jetés au secours de la jeune désespérée. Celle-ci fut bientôt retirée de l'eau, vivante encore, et déposée sur l'un des bateaux où M. le docteur Vanneufville ne tarda pas à venir lui donner ses soins. Maria Carette, ainsi se nomme la jeune fille, n'a que dix-sept ans ; c'est à la suite de son renvoi de la fabrique où elle était occupée en qualité de doubleuse, qu'elle avait pris cette détermination. Après avoir été ranimée complètement, elle a été reconduite au domicile de ses parents, qui habitent rue du Jura.

TENTATIVE DE VOL DANS UNE FILATURE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi une tentative de vol a été commise à la filature de coton de MM. Leurent frères, rue de l'Epine. C'était vers minuit, à ce moment, le concierge de l'usine était réveillé en sursaut par les aboiements du chien. Devinant qu'il devait se passer quelque chose d'anormal il se leva sur-le-champ et descendit dans sa loge. Après avoir inspecté les lieux, sans rien avoir découvert de suspect, il remonta se coucher. Ce n'est que le lendemain matin qu'on remarqua le passage de malfaiteurs. Des échelles provenant d'une usine en construction rue du Touquet, avaient été apposées le long de la muraille de la filature. A l'intérieur, le cadenas d'une porte donnant accès vers la rue Augereau, avait été fracturé ; un cric d'une force de 5.000 kilos qui se trouvait dans la salle des machines a été retrouvé dans un champ voisin. Une plainte a été déposée à M. Spéneux, commissaire de police du troisième arrondissement. De l'enquête ouverte par le magistrat, il résulte que cinq ou six hommes avaient été vus rôdant la veille au soir aux abords de la construction. On croit être sur une piste.

UN ENFANT RENVERSÉ PAR UNE CHARRETTE A BRAS. — Sous ce titre nous avons relaté hier les détails circonstanciés d'un accident survenu à un jeune enfant du Blanc-Seau, nommé Albert Delchouzé. A la suite de l'enquête ouverte à ce sujet par M. Proix, commissaire de police, les auteurs de l'accident ont été retrouvés. Ce sont, comme on le supposait, deux ouvriers zingueurs, nommés Victor Matton, âgé de 21 ans, demeurant rue Auber, 58, et Robert Deleroix, âgé de 17 ans, demeurant rue Victor-Hugo, 18. Un procès-verbal a été rédigé à leur charge.

UN ACCIDENT, RUE DE ROUBAIX. — Vendredi soir, vers sept heures, un homme, pris de boisson zigzaguait rue de Roubaix, et, tout-à-coup, il s'affala sur la chaussée. En tombant, le malheureux se heurta la tête à la bordure du trottoir : il en résulta une plaie assez étendue au cuir chevelu. Le sang s'échappait abondamment de la blessure : aussi M. le docteur Dewyn, appelé à donner ses soins, fit admettre d'urgence le blessé à l'Hôtel-Dieu. Tout ce qu'on a pu savoir, c'est que le malheureux s'appelait Michaux, et encore n'est-on pas bien certain que c'est bien là son nom. L'accident ne paraît pas du reste devoir entraîner de conséquences graves.

UNE ARRESTATION EN VERTU D'UN MANDAT D'AMENER. — Dans l'après-midi de vendredi vers une heure et demie, l'agent de sûreté Laverze et le garde-champêtre Pattyn ont arrêté à la frontière un jeune homme de 21 ans, Arthur Tailles, ouvrier mineur, sans domicile fixe, inculpé d'un vol de numéraire. Il était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt décerné le 2 novembre dernier par M. Bottin, juge d'instruction, à Douai.

APRÈS BOIRE. — Charles Henno, âgé de 40 ans, marchand de poisson, demeurant rue de la Blanche-Porte, cour Dewitte, se trouvant en état d'ivresse, a pénétré chez sa voisine, et, sans raison, a brisé une partie du mobilier. Un agent de police, de passage dans le quartier, informé de la scène, se présenta cour Dewitte. Mais, à la vue de l'uniforme, la colère du marchand de poisson ne fit qu'augmenter. Henno injuria grossièrement l'agent ; puis, quand celui-ci voulut l'emmener, il opposa une forte résistance. Henno a été interrogé vendredi matin par M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement. Il sera poursuivi pour bris d'objets mobiliers, ivresse, outrages et rébellion à la police. Il a été transféré à Lille.

LA FRAUDE. — Vendredi matin, les douaniers de la Marlière ont arrêté un jeune homme de 19 ans, Charles Desmet, demeurant à Lille, qui était porteur de deux kilos d'allumettes chimiques en bois. Desmet a été écroué à la gendarmerie.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, vendredi, il est arrivé aux Halles : huîtres, 800 ; moules, 100 k. ; marée, 1.700 kil. ; pommes de terre, 500 kil. ; oignons, 50 kilos ; carottes, 250 kil. ; beurre, 25 kil. ; marrons, 40 kil. ; noix, 50 kil. ; légumes divers, 15 paniers.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Bayard-Parent frères, fabricants, rue Fin-de-la-Guerre, un tisserand, Désiré Deruytère, âgé de 27 ans, demeurant rue Colbert, 68, s'est fait une entorse à l'épaule gauche en portant une chaîne. M. le docteur Bernard a conclu à une incapacité de travail de quinze jours.

MOUVAUX

EN TOMBANT D'UN MÉTIER, un ouvrier de la fabrique de tissus d'ameublement de M. Blondet, J.-B. Stoffyn, âgé de 40 ans, s'est fait plusieurs contusions sur le corps. Il a reçu les soins de M. Vincent, médecin, qui lui a prescrit dix jours de repos.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE MISSION a été commencée, jeudi soir, en l'église Saint-Vincent, devant une nombreuse assistance. Les sermons et instructions sont donnés par le R. P. Marquant.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la fabrique de couleurs de MM. Bréart et Morteaux, Louis Nynants, âgé de 18 ans, s'est enfoncé un clou dans la paume de la main droite. Le certificat médical, délivré par M. le docteur Ducroquet, prévoit une incapacité de travail de quinze jours.

— Un ouvrier menuisier au service de M. Degroot, entrepreneur, André Dhalluin, demeurant à Wambrechies, s'est fait, en maniant un ciseau, une forte entaille entre le pouce et l'index de la main gauche. M. le docteur Ducroquet a pratiqué plusieurs points de suture et a ordonné un repos de quinze jours à trois semaines.

RONCQ

LA FIN DE LA GRÈVE. — Le conflit qui a éclaté récemment dans le tissage de M. Alphonse Delahousse, rue de Bousbecque, vient de prendre fin. Onze des ouvriers grévistes ont repris le travail vendredi matin ; les neuf autres ont trouvé ou trouveront à s'occuper dans d'autres établissements. La grève aura duré onze jours.

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — On songe, depuis quelque temps, à adjoindre, à la Musique municipale de Roncq, une section de tambours et clairons. A cet effet, des cours ont lieu chaque dimanche, de onze heures à midi, au « Café du Centre », siège de la société, sous la direction de M. Louis Chombart, vice-président.

LINSELLES

LE CHOMAGE DE LA FILATURE BOUTEMY. — A la suite de graves avaries survenues à la machine, l'établissement de M. Boutemy, à Linselles, qui emploie plus de trois cents ouvriers, devra subir un chômage assez long, de dix à quinze jours. On pourrait craindre que ce chômage forcé aurait apporté la gêne dans un grand nombre de familles ouvrières, mais à la suite d'une démarche de M. Hopsomer, maire, M. Boutemy a consenti à payer à ses ouvriers la moitié de leur salaire. Cette avance sera remboursée au patron au moyen d'une retenue du salaire d'une journée par quinzaine. Cette combinaison a été accueillie avec plaisir par le personnel de l'établissement.

BONDUES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Bondues se réunira dimanche prochain, à onze heures, pour la session ordinaire de novembre.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont. Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

WATTRELOS

LA CATASTROPHE DE SAINT-LIÉVIN. — LE PROCÈS INTENTÉ PAR M. DUMOULIN. — C'est aujourd'hui que sera plaidé devant le Tribunal civil de Lille le procès en dommages-intérêts intenté par M. Dumoulin à la Ville et à la Compagnie internationale d'électricité, considérées par lui comme solidairement responsables de l'accident dont sa femme fut victime il y a deux ans, lors de la rupture d'un fil d'éclairage électrique près de la chapelle Saint-Liévin.

UNE FABRIQUE D'ALLUME-FEUX RUE FAIDHERBE. — ENQUÊTE DE COMMODO. — Par lettre du 13 novembre, M. le Préfet du Nord a chargé M. le Maire de Wattrelos de procéder à une information de commodo et incommodo relativement à une demande faite par M. Liégeois, de Roubaix, dans le but d'être autorisé à établir dans les ateliers de fonderie de M. Jules Deroubaix, rue Faidherbe, une fabrique d'allume-feux. Un avis annonçant que cette enquête aura lieu samedi, 23 novembre, de deux à trois heures de l'après-midi, à la mairie de Wattrelos, a été placardé hier matin aux endroits d'usage. Les plans se trouvent à la mairie à la disposition des intéressés.

LA FRAUDE. — Les préposés Baes et Prut, de Tourcoing, ont arrêté, vendredi à huit heures du matin un jeune ouvrier bâcleur sans domicile, Jules Gidez, 15 ans, qui était nanti de deux kilogs de café vert, valeur six francs.

LILLE

LES AFFAIRES DE CHANTAGE. — Non-lieu en faveur de Noël et Maurice Capon.

— M. Delalé, comme nous l'avions annoncé, a confronté, vendredi matin, Noël et Maurice Capon d'abord, et Gilbert Dutrieu ensuite, avec Alphonse Coyez. Celui-ci avait auparavant été interrogé en présence de Me Chiris, son avocat.

Me Carpentier, remplaçant Me Decroix absent, assistait les deux frères Capon. Cette fois, Coyez a déclaré qu'il était le seul auteur de la lettre adressée à Mgr Baunard, dont il avait prétendu d'abord n'avoir fait que le brouillon. Il a affirmé que Maurice Capon n'était pour rien dans l'affaire, et que le rôle de Noël s'était simplement borné à aller au bureau de poste de la rue d'Arras, retirer la lettre aux initiales désignées, moyennant la modique rétribution de 50 centimes. Ce ne serait donc, de la part de Noël Capon, qu'une imprudence de jeune homme. Voici, du reste, la communication qu'a faite son défenseur au « Nouvelliste » :

« Le conseil de Maurice et de Noël Capon nous demande de faire connaître à nos lecteurs les conditions dans lesquelles une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue par M. le juge d'instruction Delalé au bénéfice de ses clients. Coyez a expressément reconnu :

» 1. Que la participation de Noël Capon aux faits relevés, s'était bornée à demander, au bureau de poste, s'il était arrivé un pli à des initiales données ; 2. qu'il ne connaissait pas ce jeune homme avant de l'avoir rencontré, par hasard, devant ce bureau de poste, et lui avoir offert 50 centimes pour sa commission, comme il aurait pu le faire à toute autre personne inconnue. 3. Il n'avait jamais vu Maurice Capon. Les deux frères sortent donc de leurs épreuves complètement innocentés. »

Il reste, toutefois, un point à éclaircir : Si Coyez est l'auteur de la lettre — et cela sera facile à connaître, en lui faisant copier cette lettre avec une plume en ronde d'un même numéro que celle qui a été employée — il faudra rechercher quel est l'insinuateur de cette lettre. Le champ sera restreint, car c'est certainement quelqu'un de l'entourage de Gilbert Dutrieu, quelqu'un qui a entendu les racontars fantaisistes que celui-ci faisait sur la personne incriminée dans la lettre de Mgr Baunard.

Espérons qu'on arrivera à un résultat définitif. Après la confrontation M. Delalé a fait entrer, dans son cabinet, M. Capon, père, à qui il a annoncé la bonne nouvelle. Ce fut une scène émouvante, le père pleurait de joie.

Gilbert Dutrieu a été confronté ensuite avec Coyez. Comme lors de leur dernière confrontation ils ont déclaré qu'ils ne se connaissaient ni l'un ni l'autre avant l'affaire.

A l'heure actuelle, Coyez resterait donc le seul compromis dans toutes ces affaires de chantage. Mais il semble difficile qu'il n'ait pas eu au moins pour le renseigner certaines complices qui ne tombent peut-être pas sous le coup de la loi, mais qu'il serait cependant utile de connaître au point de vue moral.

Un nouveau mensonge de Coyez. — Ajoutons qu'un jeune homme du patronage de la Monnaie, nommé Hunninck, a été interrogé, vendredi matin, par M. Delalé. Coyez l'avait, paraît-il, accusé d'être son complice dans la rédaction des lettres anonymes de chantage. Hunninck demanda à être confronté avec son accusateur, ce qui lui fut accordé. Il lui tint ce langage : « Ah ça, mais, est-ce que tu es fou ; tu oses dire que j'ai fait ces lettres avec toi ? » Coyez balbutia et finit par déclarer que ce qu'il avait dit était faux.

Est-ce qu'on aurait fini bientôt, dirons-nous également, de recueillir pieusement toutes les insanités de Coyez. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'accuse pas successivement tous les citoyens de la ville de Lille des crimes les plus variés. Si c'est un fou, qu'on l'interne à Armentières, si c'est un coupable responsable, qu'on le juge.

LE DRAME AU REVOLVER DE LILLE. — L'autopsie de la victime. — Le corps de la malheureuse Mme Hauw a été transporté, jeudi, à 6 heures du soir, à la Faculté de médecine, et l'autopsie a été faite, vendredi, à onze heures du matin, par M. le docteur Castiaux. Des constatations, faites par le médecin-légiste, il résulte que la balle de révolver, qui a provoqué la mort de Mme Hauw, avait pénétré à 2 centimètres en arrière, et en dessous de l'oreille gauche, qu'elle avait traversée le lobe gauche du cervelet et s'était logée dans le lobe droit, et, qu'enfin, elle s'était enfouie dans la base de l'hémisphère droit du cerveau. Les obsèques de Mme Hauw, née Gabrielle Martin, auront lieu, samedi, à 9 heures du matin, en l'église Sainte-Catherine. La victime était née en 1880.

MORT MYSTÉRIEUSE D'UN ENFANT. — Il y a un mois environ, une fille de mœurs légères, demeurant dans une maison de la rue du Fresnelet, L. Piolle, mettait au monde un enfant du sexe masculin, Julien Piolle. Elle le confia à une nourrice demeurant rue des Robleds, au « Bras de Fer ». Le bambin a-t-il été mal soigné ? Mercredi la mère, qui, d'ailleurs, ne voulait pas payer les frais de nourriture, alla le chercher et le transporta rue du Fresnelet. Le bébé était d'une maigreur épouvantable. M. le docteur Defaux, appelé à lui donner des soins, le fit conduire à l'hôpital Saint-Sauveur. A peine le petit Julien était-il arrivé qu'il rendait le dernier soupir. M. le docteur Carrière, qui a constaté le décès, a refusé de donner le permis d'inhumer, car il croit que l'enfant est mort d'inanition. La police, informée, a ouvert une enquête. M. le docteur Castiaux procédera, samedi matin, à l'autopsie du petit cadavre. Aucune arrestation n'a encore été opérée.

LA RÉFORME DES OCTROIS ET LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La Chambre de commerce de Lille, dans un long et intéressant rapport, qui a été par elle converti en délibération, vient de protester énergiquement contre les procédés extraordinaires et les taxes fantastiques proposées par la municipalité pour assurer la suppression des octrois.

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — Vendredi, à une heure de l'après-midi, a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Après le discours du président, proclamation a été faite de la liste des prix décernés à la suite des divers concours ouverts cette année. Le prix du budget, d'une valeur de 2.000 francs, a été décerné à M. Ernest Langlois, doyen de la Faculté des Lettres de Lille.

BACCALAURÉATS. — Sont admis définitivement : Classique (Première partie) : MM. Butin, Leurant, Lheureux (assez bien), Henri Quarré, Schmidt, Trolley de Bréveux, Sire, Thiry, Vandenbussche, Maurice Vanhaech (assez bien), Vampoule, Verrier.

LE CANAL DU NORD

L'enquête publique relative à l'avant-projet du canal du Nord présenté par les ingénieurs de la navigation a eu lieu, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, du 26 août au 26 septembre. Un rapport de MM. les ingénieurs La Rivière et Bourgeois nous fait connaître quels ont été les résultats de cette enquête.

Les quatre Commissions d'enquête, instituées dans chacun des quatre départements, se sont trouvées d'accord pour reconnaître l'utilité du canal, pour approuver le tracé présenté dans l'avant-projet, pour demander son exécution rapide, pour accepter les tarifs de péage et de halage et percevoir sur la nouvelle voie (entre Arleux et Noyon) en les considérant comme des maxima susceptibles de réduction.

Quelques objections ont été faites au cours de l'enquête.

Relativement au tracé, deux propositions ont été faites, l'une au profit de la ville de Bapaume, l'autre au profit de la ville d'Albert, qui ne sont pas desservies par le tracé actuel. Mais ces propositions auraient l'une et l'autre pour conséquence d'allonger le parcours et d'accroître la dépense, et les Commissions d'enquête ont considéré qu'il n'y avait pas lieu de s'y arrêter.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — Les messes d'hommes auront lieu, dimanche prochain, 17 novembre, à sept heures, dans les diverses paroisses de la ville, sauf à St-Antoine. L'on sait, en outre, qu'à St-Jean-Baptiste cette messe des hommes a lieu à six heures.

— Chapelle des Carmélites. — Dimanche, 17 novembre, à cinq heures, réunion des Associés de l'Archiconfrérie du saint Enfant Jésus de Prague. Salut solennel et sermon.

— A l'église du St-Rédempteur, un obit solennel sera célébré, le mercredi 20 novembre, à neuf heures, pour tous les bienfaiteurs défunts de l'église et de la paroisse.

WATTRELOS. — Tiers-Ordre de St-François d'Assise. — Les membres du Tiers-Ordre sont priés d'assister à la réunion paroissiale qui aura lieu le dimanche 17 novembre, à onze heures et demie, au Cercle St-Joseph.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LESAFFRE-COUPLEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Gabriel-Adolphe LESAFFRE, décédé à Roubaix, le 15 novembre 1901, dans sa huitième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le samedi 16 courant, à trois heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Maubeuge (Fort Louridant, 13), à deux heures et demie.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 novembre 1901, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Jules DECHENAUX, courtier-assermenté, décédé à Roubaix, le 10 octobre 1901, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Grand concert de bienfaisance au profit des familles des victimes de la rue du Pays. — Afin de donner plus d'importance à la solennité musicale du lundi 2 décembre, la « Grande Harmonie », la « Choral Nadaud » et la « Cœcilia Roubaisienne » ont décidé de s'entendre pour l'organisation de cette fête de bienfaisance. L'administration de l'Hippodrome désirant prendre part à l'œuvre, offre gracieusement sa salle de spectacle. Le personnel de cet établissement se met aussi gratuitement à la disposition des organisateurs. M. Léon Holleville, représentant de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, abandonne également, au profit de l'œuvre, le droit de places qu'il a à chaque représentation.

HIPPODROME DE ROUBAIX. — Galipaux à Roubaix. — La représentation Galipaux est définitivement fixée au dimanche 17 novembre 1901. L'étourdissant comique du « Palais-Royal » interprètera le principal rôle dans « Ma Fée », le grand succès de l'« Odéon ».

Le spirituel comédien est entouré d'une troupe hors ligne, comme Baret seul sait les composer. Nous remarquons les noms de M. Pierre Achard, le brillant jeune premier de l'« Odéon », neveu de M. Frédéric Achard ; de M. Rambert, du « Vaudeville » ; de l'amusant Gatinais, des excellents comiques Mondollot, Kartel, Hauterive, et des jolies élégantes Lucia Wega, Jeanne Henry, Salvador, Cellini, Germaine Ety, Vallée, etc. Nous donnerons très prochainement le programme complet de cette représentation sensationnelle.

ROUBAIX. — « A la Grande Halte », place Nadaud, les samedis, dimanches, lundis et tous les jeudis, soirées de gala, grand concert par toute la troupe. — Dimanche prochain, 17 novembre, grand concert au bénéfice des victimes de l'incendie de la rue du Pays. 95362

CAFÉ PANDORE Tous les Dimanches Grand Concert symphonique. M. Lucien Foveau, chanteur de genre, M. Alphonse Ouvry, comique grime du Théâtre d'Armentières, **M. EDWARS, équilibriste.** 95475

GRANDE DUCASSE A PIERROTS
CAFÉ DELATTRE
Tenu par Mme Vve LECRY-DUFOREST.
Dimanche 17, Lundi 18 Novembre

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX
Direction : Louis Couvreur.
B. à 5 h. 1/2 Dimanche 17 novembre 1901 Rid. à 6 h.
LA TOUR DE NESLE
grand drame à grand spectacle en 5 actes et 10 tableaux
Au dixième tableau, exécution de Marguerite.
L'ARTICLE 7
ou un duel dans le bois de Poperinghe
comédie en 3 actes. 95432

THÉATRES DE TOURCOING
Direction : Alexandre fils.
Bur. à 6 h. 1/2 Dimanche 17 novembre Rideau à 7 h.
LE PETIT DUC
opéra comique en 3 actes.
Prix des places ordinaire. 95265

LA SAINTE-CÉCILE

ROUBAIX. — La fanfare catholique « La Liberté » donnera, dimanche, 17 novembre, à la messe de onze heures et demie, à Notre-Dame, son concert annuel de la Ste-Cécile. Elle exécutera les morceaux suivants : 1. Ouverture Symphonique, Louis Reynaud ; 2. Andante Religieux, Kiosé ; 3. Marche Religieuse, Gounod. — La Commission se fait un devoir et un bonheur d'inviter les catholiques de Roubaix à cette audition musicale ; ils pourront juger par eux-mêmes que la fanfare « La Liberté » est restée non seulement à la hauteur de son passé déjà remarquable, mais qu'elle a, de plus, réalisé de sérieux progrès. La messe sera célébrée à l'intention des membres honoraires.

CROIX. — La « Fanfare du Créchet » donnera son audition de Ste Cécile, à l'église St-Pierre, pendant la messe de midi, le dimanche 24 novembre 1901. Le banquet aura lieu le lendemain lundi, à cinq heures, au siège de la société, « Café de la Fanfare ».

ESTAIMPUIS. — A l'occasion de la Sainte-Cécile, la Fanfare « La Lyre », sous la direction de M. Raymond Losfeld, exécutera le dimanche 17 novembre, pendant la messe de dix heures, les morceaux suivants : 1. Grande marche triomphale de Vanremoortel ; 2. « Ma Patrie », ouverture de Langlois. — Le lendemain à cinq heures précises, aura lieu le banquet.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

UN VÉTÉRAN DE LA 377e SECTION. — Le siège social est au Café Delattre, place de la Fosse-aux-Chênes. — CONSTANT, WATTRELOS. — Oui. — U.A.T. — Il faut adresser le règlement, en triple expédition, à la Préfecture, avec une demande sur papier-timbré (0.60 centimes) à M. le Préfet. — UN ROUBAISIEN NATIF. — Ce n'est pas tout à fait urgent, mais vous pouvez le faire. — IDÉALE. — Aux bureaux de l'imprimerie du « Journal de Roubaix ». — M.E.G. — 1. Pour contracter un engagement en mars prochain, il faut, au préalable, obtenir le consentement du chef de corps ; 2. Oui. — A.S.M. — Impossible.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 15 novembre

Présidence de M. de Montluc, conseiller. — Ministère public : M. Chouzy, avocat général

1re affaire. — MŒURS A SIN-LE-NOBLE

Alphonse Delval, âgé de 40 ans, né à Sin-le-Noble, ancien chef d'équipe de la malterie de cette commune. — Delval est condamné à cinq ans de réclusion. — Défenseur, Me A. d'Hooghe.

2e affaire. — MŒURS ET COMPLICITÉ A LILLE

Flore Waugermée, femme Ménil, 57 ans, née à Gaurain-Ramecroix (Belgique), sage-femme à Lille (détenue) ; Marie Glorieux, femme Lesage, 46 ans, née à Tourcoing, cabaretière à Lille (non détenue), et Isabelle Lesage, 18 ans, née à Tourcoing, sans profession à Lille (non détenue). — Flore Waugermée, femme Ménil, est condamnée à cinq ans de prison ; Maria Glorieux, femme Lesage, à deux ans de prison ; Isabelle Lesage à un an de la même peine. — Défenseurs : Mes A. d'Hooghe, Ed. d'Hooghe, Escoffier.

—×—

LA SESSION EXTRAORDINAIRE DES ASSISES. — Liste du jury. — Voici la liste du jury criminel de la session extraordinaire des assises qui s'ouvrira à Douai le lundi 9 décembre, sous la présidence de M. le conseiller de Montluc.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1901 N° 107

La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

Sœurs jumelles

— Il n'est pas assez grièvement atteint, cependant, pour ne pouvoir m'entendre !

— Ce n'est pas mon avis.

— Je lui apporte une nouvelle qu'il doit connaître sur l'heure, dans son intérêt comme dans le mien.

— Il y a des nouvelles qui tuent, monsieur Rollin ! — répliqua le chirurgien-major en soulignant ses paroles par l'intonation et en regardant Gilbert bien en face.

Le mari d'Henriette tressaillit.

Ses yeux inquiets s'attachèrent sur le docteur.

Cette phrase : — *Il y a des nouvelles qui tuent !* l'avait-il prononcée par hasard, ou renfermait-elle une allusion à la fin tragique du comte d'Areynes ?

Quoi qu'il en fût, son aplomb s'effondrait, et il se sentait mal à l'aise.

Sans s'inquiéter de son trouble visible, le médecin reprit en lui désignant un siège :

— Veuillez donc vous asseoir et me dire de quelle nature doit être l'entretien que vous désirez avoir avec mon blessé...

— Mais enfin, monsieur, — balbutia Gilbert en s'efforçant de réagir contre le malaise signalé par nous — de quel droit prétendez-vous être initié à nos affaires de famille ?

— Je n'ai aucune prétention de ce genre, monsieur, mais, en agissant comme j'agis, j'use d'un droit imprescriptible...

— Lequel ?

— Le droit du médecin, seul maître quand il s'agit du salut de son malade...

— Ce droit est contestable...

— Je ne vous engage pas à le contester. Vous auriez tort et je vais vous le prouver.

— Je serais curieux de voir cela ! — fit Gilbert en ricanant.

— Vous allez donc le voir tout de suite...

— J'attends !...

— Votre visite a trait, n'est-ce pas, à la mort du comte Emmanuel d'Areynes ?

Gilbert, surpris et inquiet,